

La Roche, de, barons de la Roche-Bernard (famille disparue à la fin du XIV^e siècle

Les origines de la baronnie de la Roche-Bernard sont à trouver dans la crise qui s'ouvre après la mort du duc Alain Barbetorte (937-952). Celle-ci affecte les structures politiques et religieuses héritées de la période carolingienne que le duc, qui contrôle le Poher, le Vannetais et le Nantais, avait voulu rétablir. Si vers l'an mil le comte de Nantes paraît affaibli, il n'en garde pas moins le monopole de la puissance publique et les évêques conservent une grande partie de leurs biens et de leurs pouvoirs alors que les monastères entreprennent leur relèvement après les ravages causés par les invasions vikings, il n'en est plus de même ensuite. En effet, on assiste alors à l'effondrement de la puissance publique, à l'affaiblissement du pouvoir épiscopal et à l'apparition, avec les premiers châteaux, de seigneuries châtelaines. À partir des années 1035-1040, les possesseurs de châteaux s'affirment et le comté de Nantes se disloque en unités politiques et militaires plus petites : le château de La Roche-Bernard est signalé en 1035 ; entre 1040 et 1070, les châteaux de Donges, dont le vicomte tient, entre autres, des terres à Saint-Nazaire, et de Pontchâteau, sont mentionnés (TONNERRE, Noël-Yves, *Naissance de la Bretagne. Géographie historique et structures sociales de la Bretagne méridionale (Nantais et Vannetais) de la fin du VIII^e à la fin du XII^e siècle*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 1994. p. 285-325).

Noël-Yves Tonnerre (*op. cit.*, p. 346-348, pour ce qui suit) souligne l'importance du site défensif constitué par l'escarpement de La Roche qui domine la Vilaine à l'ouest de la paroisse de Nivillac dont la dédicace de l'église à saint Pierre et à saint Paul peut être considérée comme un signe d'ancienneté. Si cette position ne paraît pas avoir retenu l'attention des Romains, qui établirent un passage de la Vilaine un peu plus en aval à Férel, il n'en est pas de même avec les Vikings. L'installation d'une colonie normande dans l'estuaire de la Vilaine est, en effet, vraisemblable. D'une part, leurs raids, qui les conduisent jusqu'à l'abbaye Saint-Sauveur de Redon sont évoqués dans le cartulaire de Redon. Ainsi à la date de 854, les *Gestes des saints de Redon* racontent que les Normands, venus de l'île de « *Betia* » (Botty ou plutôt Bièce) en aval de Nantes et portés par 103 navires, remontent la Vilaine et s'établissent à 2 milles de l'abbaye Saint-Sauveur. Les moines implorèrent Dieu de les protéger et l'un d'eux lui demande d'intervenir. Aussitôt, une tempête se lève, si violente qu'elle suscite la peur parmi les envahisseurs qui font vœu, s'ils échappent à la mort, de renoncer à piller l'abbaye et, au contraire, d'y déposer des dons et des offrandes. Ces dons sont apportés en une procession qui fait le tour du monastère. La tempête s'apaise, et conscients que toute violence pourrait à nouveau provoquer le courroux de Dieu, les Vikings placent des gardes

aux abords du monastère pour empêcher l'entrée d'éventuels pillards. Cependant, seize d'entre eux pénètrent dans les lieux où ils s'enivrent de vin de messe. Immédiatement, ils perdent la raison et meurent peu après. De fait, le récit habille de merveilleux une réalité d'un autre ordre ; assiégés, les moines de l'abbaye de Redon sont contraints de payer un « *danegeld* » (tribut) pour obtenir la levée du siège (GALLICE, Alain, « Saint-Aubin, son envoyé et les Vikings à Guérande en 919 ; un combat virtuel », *Les cahiers du pays de Guérande*, n° 69, 2019, p.3-15). D'autres raids suivent dans les années 870.

D'autre part, l'anthroponymie (Coquet, Normandea, Richard) confirme une installation permanente, sans doute dès la fin du IX^e siècle mais certainement modeste, de Normands en ces lieux. Ceux-ci auraient ensuite passé des alliances matrimoniales avec la population locale s'intégrant ainsi à celle-ci. Toutefois, si l'anthroponyme Bernard, porté par le premier seigneur de La Roche, est bien d'origine germanique, il n'est sans doute pas, comme il a été longtemps admis, celui d'une lignée scandinave. Il peut être rapproché de ce « Bernart » dont le nom figure comme témoin d'un acte du cartulaire de Redon (COURSON, Aurélien de (éd.), *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne*, Paris, Imprimerie impériale, 1863, n° CCLXXXII), daté de 916 et concernant Saint-Dolay, où il est qualifié de « princeps », c'est-à-dire de *machtiern* ; il pourrait être le *machtiern* placé à la tête de la paroisse de Nivillac. Ainsi Bernard serait-il investi d'un pouvoir qui trouve place dans les institutions carolingiennes, ce qui expliquerait qu'il dispose, ensuite dans la continuité de l'exercice de son pouvoir, de larges prérogatives publiques et encore qu'il contrôle un vaste espace boisé, relevant d'une « *foresta* ». ; ce mot désigne le plus souvent une forêt, mais surtout détermine une situation juridique – l'existence d'un bien public –, ce qui renvoie encore aux institutions carolingiennes.

Toutefois, la naissance de la seigneurie châtelaine de La Roche-Bernard s'accompagne de violences. Dans un acte du cartulaire de l'abbaye de Redon (COURSON, *op. cit.*, n° CCCVII), antérieur à 1031, Simon précise que son père, Bernard, fut assassiné ainsi que son frère aîné, Rivalon, après avoir voulu venger la mort de son père. Ces violences pourraient être la conséquence de la construction, sans doute vers 1010 – date qui pourrait être également celle de la mort de Bernard –, d'un château érigé sans l'autorisation du comte de Nantes.

Par la suite, l'existence de ce château ne fut pas remise en question et vers 1030, le pouvoir de Simon, fils cadet de Bernard, est bien assuré comme en atteste sa donation à l'abbaye de Redon de la « *villa Camarel* » en Péaule (*Id.*, *ibid.*, n° CCCVII, 1008-1321) et, plus encore, la fondation d'une nouvelle abbaye à Saint Gildas-des-Bois en 1039-1040

(MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 36, la charte de fondation est datée de 1026, mais cette date ne peut être retenue, en particulier, parce que Mathias cité comme comte de Nantes ne l'est qu'à compter de 1038). La donation de la « *villa Camarel* » (*ID., ibid.*, t. I, col. 373) dont est témoin le duc Alain III († 11 octobre 1040. Peu auparavant, en 1026, la présence de Simon parmi les témoins de la donation faite par le père d'Alain III, Geoffroy I^{er}, duc de Bretagne et comte de Rennes, de Belle-Île à l'abbaye de Redon, *ID., ibid.*, t. I, col. 357), montre tout à la fois que le territoire que Simon contrôle ne se limite pas à la seule Roche et ses environs proches, que les seigneurs de La Roche-Bernard ont acquis une puissance ainsi qu'une légitimité indéniable mais encore que la seigneurie châtelaine de La Roche-Bernard représente un enjeu stratégique – tant sur la Vilaine que sur la route de Vannes à Nantes – dont le duc de Bretagne, qui tient le comté Rennes, est conscient. Toutefois, la présence de Mathias, comte de Nantes, comme témoin vers 1039-1040 (ci-dessus) et encore, en 1091 du châtelain de La Roche-Bernard, dans l'entourage du comte de Nantes (LA BORDERIE, Arthur de, *Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XI^e, XII^e, XIII^e siècles)*, Rennes, 1888, p. XXV, p. 58-59) attestent de l'ancrage de cette seigneurie dans le Nantais où elle est largement possessionnée (ci-dessous). Simon qui concède plusieurs privilèges à l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois, décède vers 1060.

Son fils Bernard (II) lui succède. En 1063, il fait donation à l'abbaye de Redon de dîmes afin que soit édifiée une chapelle dédiée à Notre-Dame à condition qu'un prêtre de l'abbaye dise à perpétuité les messes à La Roche-Bernard (MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 422) alors que celle de Saint-Jacques revient aux moines de l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois (*ID., ibid.*, t. I, col. 493). Ces donations sont en lien avec la création d'un bourg Saint-Jacques mentionné pour la première fois en 1063 (TONNERRE, *op. cit.*, note 8, p. 503). Bernard est témoin lors d'une donation faite par un certain Présel à l'abbaye de Redon (MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 416) et lors d'un jugement prononcé sur un différend entre les moines de Redon et les chapelains du duc (*ID., ibid.*, t. I, col. 466) Bernard meurt vers 1100 revêtu de l'habit religieux des moines de Saint-Gildas-des-Bois. On lui connaît cinq fils : Simon, Rivallon, Conan, Budic et Daniel. (TONNERRE, *op. cit.*), p. 348).

Simon (II), l'aîné des fils de Simon, lui succède. Il fait diverses donations au prieuré de Montonac (BERTHOU, Paul de (éd.), *Cartulaire de Notre-Dame de Montonac, prieuré augustin en la paroisse de Nivillac, diocèse de Nantes*, Vannes, 1964, II-XIII). Il est témoin en 1108, d'une donation faite par Josselin, vicomte de Porhoët au prieuré Saint-Martin de Josselin (MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 515). Il se trouve, en 1121, dans l'entourage d'Alain

Fergent puis de Conan III (*ID., ibid.*, t. I, col. 526^e et 517). Selon Joseph-Marie Le Méné (« Généalogie des barons de La Roche-Bernard », *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1874, p. 214), il épouse la sœur de Josselin II, vicomte de Porhoët. Il meurt vers 1130.

Sn frère, Rivallon, est qualifié de seigneur de La Roche, dans diverses donations faites au prieuré de Montonac (BERTHOU, *op. cit.*, , XV, XVIII). Il est témoin dans une donation faite par Helias de Pontchâteau (MORICE, *op. cit.*, t. I, coll, 473), et en 1131 dans une autre faite au prieuré de Pontchâteau (*ID., ibid.*, t. I, col. 565). Il disparaît vers 1150. Selon Joseph-Marie Le Méné (art. cité, p. 214), il a trois fils – Bernard, Guéhenoc et Judicaël – qui n’ont pas « laissé de trace ».

Se rencontre ensuite, cités dans le cartulaire de Montonac (BERTHOU, *op. cit.*) : Eudon, dans des actes passés avant 1169 et 1170 (XXVII, XXX) ; Alain, avant le 14 octobre 1222 (XXXII), Josselin (I), Alain (II) et Josselin (II). Cette énumération est incomplète (ci-dessous).

Eudon entre en conflit avec les moines de l’abbaye de Redon et leur enlève trois bateaux chargés, ce qui lui vaut d’être excommunié par l’archevêque de Tours puis par le pape. En 1149, il passe un accord avec les moines et s’engage à réparer les dommages sous le contrôle des évêques de Nantes et de Vannes (MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 605). Josselin (I) dote l’abbaye de Blanche-Couronne de salines et d’un moulin (ci-dessous). Il fait également donation de biens au prieuré de Pontchâteau en présence de son épouse Agathe, de son fils Olivier, de sa sœur Agnès, dame de Pontchâteau (par son mariage avec Olivier de Pontchâteau) et de sa nièce « Illaria » (Hillarie) (*ID., ibid.*, t. I, col. 531, avec pour date 1116 qui est manifestement fautive). En 1177, « Jarnogon » est impliqué dans la révolte de Guiomarch de Léon, contre Henri II Plantagenêt n((POCQUET du HAUT-JUSSE, « Les Plantagenêts et la Bretagne », *Annales de Bretagne*, 1946, p. 8-12).

En 1199, Olivier, « *dominus Rocha* », fait une donation à l’abbaye de Saint Gildas-des-Bois « pour l’âme de son père Josselin, avec le consentement de sa mère Agathe et de ses frères Alain et Guillaume (MORICE, *op. cit.*, t. I, col 769). Frédéric Morvan (*La chevalerie bretonne et la formation de l’armée ducale (1260-1341)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009) céderom) place à la fin du XII^e siècle, Olivier, seigneur de La Roche-Bernard, dont est issu Josselin (II).

En 1202, est cité Eudon « *dominio de Rocha* », ; Il est témoin d’un don fait par Conan, fils du comte Henri, à l’abbaye de Beauport (MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 797).

En 1218, Alain « de Rupe » est présent lors d'une donation faite, par Eudon de Pontchâteau, à l'abbaye de Blanche-Couronne (*ID., ibid.*, t. I, col. 838) et en 1225, il figure parmi les seigneurs rassemblés autour de Pierre de Dreux lors de la fondation de Saint-Aubin-du-Cormier (*ID., ibid.*, t. I, col. 854 ; LEMEILLAT, Marjolaine, *Actes de Pierre de Dreux, duc de Bretagne (1213-1237)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes/Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 2013, n° 55, p. 121). Est-ce lui que l'on retrouve en mai 1246 donnant un four, situé à Couëron, aux Templiers (MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 929) ; LEMEILLAT, Marjolaine, *Actes de Jean I^{er}, duc de Bretagne (1237-1286)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes/Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 2010, n° 36, p. 96) ?

En mai 1239, Josselin (II), à l'occasion de l'inhumation de son épouse, Stéphanie, en l'abbaye de Blanche-Couronne, affecte, pour la célébration du service religieux en l'honneur de celle-ci, une saline – la « *salina Joscellini* » –, située à Trévaly en Guérande. Puis, partant à la croisade, il confirme les religieux dans la possession dont ils jouissaient du temps de Josselin (I^r, son arrière-grand-père, d'autres salines, dont une appelée Josselin, et d'un moulin (MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 912 ; MAITRE, Léon, *L'ancienne baronnie de La Roche-Bernard*, 1893, réimp., Marseille, 1979, Autremencourt, 201 ; p. 21) qui doit être rapproché de l'étier du Moulin (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 767, 28 juillet 1474.). Ce moulin ne peut être qu'à marée ; la toponymie du marais salant a gardé sous la forme d'une saline du Moulin en lien avec la saline Josselin (BURON, Gildas, « La microtoponymie du marais salant guérandais », *Nouvelle revue d'onomastique*, n° 23-24, 1994, p. 200). Ainsi la baronnie de La Roche-Bernard a-t-elle disposé de biens dans le bassin salicole de Batz-Guérande et plus largement dans le pays guérandais comme le montrent divers actes du cartulaire du prieuré de Montonac (BERTHOU, *op. cit.*, XXXVII, janvier 1272, XL, février 1272, ; XLIII, avril 1273), où sont mentionnés Berthelot de La Roche et des biens en les paroisses de Saint-Molf, Mesquer et Saint-Lyphard. Plus largement, les terres qui furent ensuite celles des seigneuries d'Assérac et de Campsillon – « La Roche-en-Mesquer » – sont alors comprises dans la baronnie de La Roche-Bernard (ci-dessous). Josselin est encore cité en juin 1231 (*ID., ibid.*, XXXV), 28 août 1264 (XXXVII), février 1266 (XXXVIII).

Selon Amédée Guillotin de Corson (*Les grandes...*) Josselin II, devenu veuf, se remarie avec Mahaut de Monfort qui lui accorde, ainsi qu'à ses héritiers la « tierce partie de la terre de Monfort et de toute la terre, et de tout l'héritage qui luy pouvoit advenir par droit de succession et de premesse ». De ce mariage est issu Alain (MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 1074).

Josselin meurt avant janvier 1272 (BERTHOU, *op. cit.*, XXXIX). Il laisse une vesce qui disparaît en 1279.

Après la mort de Josselin, son fils Alain, avec l'assentiment de sa mère, Mahaut de Monfort, échange les biens que son père avait reçus d'elle, avec Guillaume de Lohéac, qui, ensuite, en céda la moitié à Alain de Montauban, excepté 10 livres de rente. Cette donation donna lieu à des contestations relevées par un accord intervenu le lundi après l'Ascension 1285 (MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 1074).

Il pourrait avoir épousé Eustachie de Faugaret, qui vers 1296, devenue veuve d'Alain de La Roche, fait un don à l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois (Arch. dép. Loire-Atlantique, H 83 et *ibid.*, H 460 ; voir aussi POTHAIN, Anne, *Les seigneuries de Ranrouët-Assérac et Faugaret à la fin du Moyen Âge*, 3 vol., dactyl., mémoire de maîtrise, Université de Nantes, 1993).

Eustachie de Faugaret paraît être la dernière représentante de cette famille anciennement implantée en ce lieu comme en témoignerait la présence d'une seigneurie éponyme ; cette seigneurie laïque est à distinguer d'une autre seigneurie de Faugaret, celle-ci religieuse, également située en la paroisse d'Assérac, qui après avoir été aux mains des Templiers passe aux Hospitaliers de la commanderie Sainte-Catherine.

Revenons aux La Roche. Se rencontre encore Thomase. Elle épouse, vers 1268, Alain VI comte de Rohan et meurt en 1310 (MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 232).

Puis sont mentionnés Guillaume et Eudon.

Guillaume, « que l'on ne sait à qui rattacher », ayant cédé, par échange au duc Jean I^{er}, les droits qu'il possédait sur un passage de la Vilaine ce dernier en fait donation, en novembre 1252, à l'abbaye de Prières lors de la fondation de celle-ci (*Id.*, *ibid.*, t. I, col. 953 ; LEMEILLAT, *Actes de Jean I^{er}...*, 56, p.128-129 ; Guillaume est qualifié de « chevalier »). Il est encore mentionné en 1267 (MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 1006).

« Eudo » (Eudon, Éon, Eudes), « *dominus* » de La Roche-Bernard, est mentionné en avril 1271, date à laquelle, en présence du duc Jean I^{er}, il octroie 100 sous de rente annuelle à l'abbaye de Blanche-Couronne en échange de ce que possédaient les religieux sur le moulin de Pomenac et ses appartenances depuis les donations de Josselin ; 20 sous d'amende sont prévus en cas d'absence de paiement de la rente, et « Eudo » accepte que le duc puisse le saisir à la demande des religieux en pareil cas (LEMEILLAT, *Actes de Jean I^{er}...*, 135, p. 235-236). Il est qualifié d'écuyer en 1275 (MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 1039). Le 11 janvier 1276, il

figure parmi les seigneurs rassemblés autour de Pierre I^{er} pour approuver le passage, concernant la succession des terres tenues à foi et hommage, du système régi jusqu'alors par le droit de bail à celui fondé sur le droit de rachat (LEMEILLAT, *Actes de Jean I^{er} ...*, 150, p.262-263). En 1276, Eudes, qualifié de valet– c'est-à-dire trop jeune pour être adoubé, – s'accorde avec Rivallon, l'abbé de Prières, au sujet de dommages perpétrés par des hommes des seigneurs de Malestroit et de Rochefort, ceux-ci ayant brisé les barques de l'abbaye au passage de Guédas. Ils s'entendent à propos de malfaiteurs qui agissent sur le territoire de la paroisse de La Roche-Bernard et les rives de la Vilaine et conviennent d'un arbitre, Rivallon du Temple, sénéchal de Nantes et de Guérande (ROSENZWEIG, Louis, *Cartulaire du Morbihan : recueil de documents authentiques pour servir à l'histoire des pays qui forment ce département*, Vannes, Lafolye, 1895, n° 34, p. 294-295).

En 1279, il épouse Hermine de Lohéac, héritière de la seigneurie de Lohéac dont, vers 1389, elle hérite, à la mort de son père Guillaume de Lohéac. Elle décède avant 1294.

En 1294, dans « Le livre des ostz », est mentionné « Le seigneur de La Roche Bernart ».

Rappelons d'abord ce qu'est le « Livre des ostz ». Le service militaire est requis de tous les nobles, ainsi : « La dame de Guergoullé dit qu'elle ne doit nuls chevaliers d'ost de sa terre de Triguiet, fors à aler à la semonse comme les autres gentilz hommes ». Mais ils ne le doivent gratuitement que pour un temps limité ; il semble que ce soit quinze jours en Bretagne, alors qu'en France la durée est de quarante jours. Au-delà de ce laps de temps, les nobles servant en arme sont défrayés par le duc. Celui-ci, pour faire face à ces dépenses militaires, perçoit une redevance spéciale appelée *exercitus* ou *ostagius* (ostage ou hostage). « Le Livre des osts » se fait l'écho de cette taxe en mentionnant des « rentes d'ost » ou des « deniers d'ost ». Toutefois, en 1294, le duc n'est plus le seul à lever cette taxe, certains seigneurs perçoivent également l'ostage sur leurs terres. Dans ce cas, ils doivent le service d'ost à leurs dépens. Aussi, dans le « Livre des osts », les uns déclarent-ils devoir un service en nature et d'autres des deniers d'ost. Ainsi, le « Livre des osts » répertorie, non pas l'effectif complet de l'ost ducal, mais les ressources militaires qui doivent être fournies au duc gratuitement par ses barons, et les ressources financières lui venant des seigneurs sur les terres desquelles le duc ne perçoit pas l'*exercitus* ou l'*ostagium*, cette taxe étant levée par ces seigneurs (PLANIOL, Marcel, *Histoire des institutions de la Bretagne*, 5 vol., Mayenne, Association pour la publication du manuscrit de M. Planiol, t. IV, 1982, p. 3-10 ; YEURC'H,

Bertrand, « La liste de feudataires breton du XIII^e siècle », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXLVIII, 2020, p. 214).

Dans le « Le livre des ostz », se lit : « Le seigneur de La Roche Bernart reconnut que il doit III chevaliers d'ost, desquelx Monsour Thébaud de Rochefort doit I chevalier et demit par la raison de la terre d'Acerac. Et le seigneur de La Roche parfet l'autre demy ». Le « seigneur de La Roche Bernart » (MORVAN, Frédéric, « Le “Livre des Ostz ” (1294) : Un éclairage sur les rapports du duc avec la noblesse bretonne à la fin du XIII^e siècle », dans Jean KERHERVE (dir.), *Noblesse de Bretagne du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes/Institut culturel de Bretagne, 1999, p. 75) est Eudon, et Thébaud de Rochefort le fils du vicomte de Donges, seigneur de Rochefort ; il est en possession de la seigneurie d'Assérac dont il a hérité de sa mère (*Id.*, *ibid.*, p. 75).)

Un contre-scel d'Eudon, de l'année 1298, est connu, il porte un aigle à deux têtes (MORICE, *op. cit.*, t. I n^o CLXXVIII).

Eudon de La Roche épouse Hermine de Lohéac (le rachat faisant suite à son décès est évoqué, JONES, *Comptes...*, 70, p.307, 100 livres ayant té top pecus). De ce mariage sont issus deux fils : Bernard (III) et Péan.

En 1301, Eudon, en présence de son fils Bernard, passe un contrat de mariage qui unit sa fille, Catherine, et Guillaume de Léon, fils cadet d'Hervé – la dot étant de 300 livres de rente ; il s'agit d'une alliance redoublée, Bernard étant mari (en troisièmes noces) d'Amice de Léon, fille d'Hervé et sœur de Guillaume de Léon (MORICE, *op. cit.*..., t. I, col. 1174)1176). Eudon décède peu après.

Bernard porte dans un premier temps le nom de Lohéac, seigneurie qui lui vient de sa mère, morte vers 1298. C'est en cette qualité qu'il figure au « Livre des ostz » : « Bernart de la Roche, seigneur de Loheac, reconnust qu'il devoit troys chevaliers par raison de sa terre de Loheac » (MORVAN, « Le “Livre des ostz”... », p. 71).)

En 1305, il rend aveu de la seigneurie de La Roche-en-Nort – les barons de La Roche possession nant également la seigneurie de La Roche-en-Savenay. Bernard meurt vers 1306, sans descendance de ses différents mariages (GUILLOTIN de CORSON, *Les grandes...*)

Son successeur est son frère Péan qui est également qualifié de Lohéac. Un sceau de 1306 portes mi-part Lohéac et La Roche (MORICE, *op. cit.*, t. I, n^o CCXV. Il s'unit à Isabeau de Laval qui donne naissance à un fils prénommé Eudon.

Péan trouve la mort, en combattant aux côtés de Charles de Blois lors de la guerre de Succession de Bretagne, le 18 juin 1347, à la bataille de La Roche-Derrien.

Son fils Eudon (II) lui succède. Il est mentionné dans le cartulaire de Montonac (BERTHOU, *op. cit.*) le 22 août 1332 (la date paraît fautive), Olivier de Clisson, est garde des terres de La Roche et de Lohéac dont Eudon est le seigneur (LIII) et, le 7 juillet 1352 (LIV).

Eudon se marie avec Béatrice de Craon, fille d'Amaury de Craon. Il trouve la mort lors de la bataille d'Auray, le 29 septembre 1364, en combattant dans le camp franco-breton de Charles de Blois (MAITRE, *op. cit.*, p. 21 et 22). Avec lui s'éteint la ligné des sires de La Roche, barons de La Roche-Bernard.

Son fils, Guillaume de Lohéac, était décédé avant lui, en 1356 en laissant une veuve Anne de Rostrenen (LE MENE, art. cité, p. 217).

L'héritière d'Eudon est Isabeau, dame de La Roche-Bernard et de Lohéac qui s'unit, en 1353, à Raoul VIII sire de Montfort(-sur-Meu) et de Gaël (GUILLOTIN de CORSON, Amédée, « Lohéac Baronnie] », *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1895 2], p. 187 et suiv. pour ce qui suit). Avec Raoul de Montfort commence une nouvelle lignée de barons de La Roche-Bernard, celle de La Roche-Montfort.

Devenue veuve en 1394, Isabeau, dame de Montfort, de Lohéac et de La Roche-Bernard, le 3 mars 1396 (n.st.), en raison de son « grant asge, la debilité de son corps et feblece de sa personne, mesme qu'elle est ygnorente des droiz et coustumes et pour pluseurs autres causes ne povent et ne pouroit bonement gouverner ses terres et possessions, » transmet les baronnies de Lohéac et de La Roche-Bernard à son fils et héritier principal, Raoul IX (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 224/3.),

Peu après, le 21 avril 1396 ou 1397 (double style) des lettres ducales rappellent les droits d'Isabeau, dame de Lohéac, sur la seigneurie de La Roche-Bernard et lui cèdent le rachat échu par le décès de Béatrix de Craon sa mère (JONES, *Recueil...*, n° 1054). En 1400, elle abandonne tous ses biens en faveur de son fils Raoul IX, sire de Kergolay – seigneurie qui lui est advenue de son mariage avec Jeanne de Kergolay, fille et héritière de Jean de Kergolay et de Marie de Léon – à qui elle transporte la seigneurie de Lohéac et la baronnie de La Roche-Bernard (Rosenzweig, *Cartulaire du Morbihan, Revue historique de l'Ouest*, 1897, n° 628, p. 127-128 ; MAITRE, *L'ancienne ...*, p. 22-23). Isabeau disparaît en 1400 (GUILLOTIN de CORSON, Amédée, « Lohéac... », p. 187).

Raoul IX, quant à lui, meurt le 19 septembre 1419 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B

1881). De son mariage avec Jeanne de Kergolay naît Jean de Montfort.

Alain GALLICE

GALLICE Alain, « La Roche, de (barons de La Roche-Bernard) », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024